

TOUR D'HORIZON

(Février 1948)

I. — ORGANISATION POLITIQUE ET STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Au mois de février, le Gouvernement a été sollicité par les problèmes également préoccupants posés, les uns par la sécheresse

persistante et la récente tornade qui ont nécessité la mise au point d'un large système d'assistance, les autres par les mesures d'alignement monétaire dont les répercussions sur la Tunisie ont demandé de la part des pouvoirs publics, une attention vigilante et une intervention rapide et ferme.

I. — CAMPAGNE D'ASSISTANCE

A côté des questions qui ont été portées à l'ordre du jour des Conseils de Cabinet des 3 et 24 février, et qui ont été exposées dans des communiqués publiés dans la presse, le Conseil des Ministres a décidé, sur le rapport de ceux de ses membres qui avaient visité les régions éprouvées par le vent et la sécheresse, de renforcer au cours du mois de mars l'effort d'assistance entrepris aux mois de janvier et de février. Les dispositions arrêtées au cours de différentes séances, ont permis de mettre à la disposition des autorités locales et des Administrations techniques, les moyens ci-après.

I. — Organisation de soupes populaires sur divers lieux de passage des transhumants : 1.100.000 fr.

II. — Ouverture de chantiers de travail qui seront installés dans les circonscriptions dont la main-d'œuvre est insuffisamment occupé par les programmes d'équipement d'ores et déjà inscrits au Budget.

Ces chantiers permettront le paiement durant le mois de mars, de 230.000 journées de travail : 25 millions de francs.

III. — Distribution gratuite de céréales, représentant l'alimentation de base pendant un mois, de près de 300.000 personnes, soit : 20.800 quintaux.

Les récentes pluies qui ont arrosé l'ensemble de la Tunisie et qui auront une influence bienfaisante sur les récoltes non définitivement compromise, sur les arbres et sur les pâturages permettront vraisem-

blablement à l'Etat d'alléger la lourde charge que cette tâche d'assistance constitue pour son budget.

II. — LA NOUVELLE PARITE DES CHANGES

Les répercussions économiques et financières des récentes mesures d'alignement monétaire, ont posé, au Gouvernement Tunisien, des problèmes qu'il s'est efforcé de résoudre en s'inspirant des précédents de 1945, mais en mettant, au premier plan :

1.) Le souci de favoriser la reprise des exportations, tout en freinant toute possibilité de spéculation fondée uniquement sur le jeu des différences de cours des Changes;

2.) De limiter la hausse du coût de la vie, en luttant contre l'accaparement et la revalorisation occulte des prix des produits stockés, ou importés ou à importer aux anciennes parités de change.

LES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES

Les mesures d'alignement monétaire pouvaient faire craindre une hausse généralisée des prix de l'ordre de 80% sur les marchandises importées de l'Etranger et de 30% sur celles venant de France ou de l'Union Française soit en moyenne, en se référant aux statistiques d'importation de 1947, de 50%.

Toutefois, en prévision d'une dévaluation, les programmes d'importation de l'Etranger, avaient été très poussés dans le cours du dernier trimestre 1947, de telle sorte qu'un volume relativement important de marchandises pourra être importé aux taux anciens des changes, permettant une péréquation aisée, au moins sur certains produits ou biens d'équipement indispensables à la vie économique de la Régence.

Dans le secteur des exportations, il est incontestable que la dévaluation devenait indispensable.

Malgré les efforts qui avaient sensiblement accru, le volume et la valeur des exportations, l'élévation constante des prix à la production et le relèvement des salaires de 30 % au 1er janvier 1948, avaient fait disparaître, dans la plupart des entreprises travaillant pour l'exportation, toute possibilité d'opérations bénéficiaires.

La dévaluation monétaire doit rétablir des conditions normales de vente, surtout si les prix à la production ne sont pas atteints par une hausse généralisée que le Gouvernement s'efforce de combattre avec tous les moyens légaux à sa disposition.

Le nombre de produits qui constituent la base du commerce d'exportation de la Tunisie sur l'Etranger reste cependant très limité.

Phosphates : 1.299 millions en 1947;

Alfa : 406 millions en 1947;

Minerai de fer : 175 millions en 1947;

Eponges : 72 millions en 1947;

Dattes : 67 millions en 1947;

Sel : 38 millions en 1947;

Ferrailles : 32 millions en 1947.

En tout état de cause, très théoriquement d'ailleurs, et en se référant aux chiffres de la Balance Commerciale de 1947, les répercussions générales devraient entraîner une aggravation du déficit de la Balance Commerciale de la Tunisie en 1948.

Il est toutefois probable que les prix élevés atteints dans de nombreux cas, par suite de la diminution du pouvoir d'achat, obligeront à une diminution des importations.

REPERCUSSIONS FINANCIERES

Il est permis d'envisager des plus-values importantes des recettes publiques en particulier par la revalorisation très appréciable des droits de douanes, des diverses taxes ad valorem, des impôts commerciaux et des taxes de compensation et de péréquation sur les ex-

portations et importations réglées en devises.

Cependant, le financement des importations posera des problèmes de crédits très difficiles car la revalorisation des stocks n'est pas admise ainsi que le Gouvernement Tunisien, qui poursuit avec persévérance sa politique de lutte contre la vie chère, y est décidé.

Ainsi, le problème du réapprovisionnement pour 1948, s'avère d'ores et déjà, très délicat.

MESURES PRISES

PAR LE GOUVERNEMENT TUNISIEN

Devant ces problèmes, le Gouvernement Tunisien a pris sans délai une série de mesures économiques et financières, ayant pour but d'amortir les effets d'une adaptation brutale de l'Economie Tunisienne à ces nouvelles dispositions et, en empêchant tout accaparement, toute spéculation, fondée sur une revalorisation des stocks, des importations et des exportations, de freiner la hausse du coût de la vie.

Deux arrêtés en date du 27 janvier 1948 avaient prescrit le blocage des stocks et la déclaration obligatoire de l'arrivée des marchandises ayant fait l'objet d'achats en devises à l'ancien cours.

Ces mesures ont permis d'apprécier l'importance des stocks constitués avec des devises cédées aux anciens cours des changes, de mesurer la portée des décisions à prendre devant l'alignement monétaire et d'assurer ultérieurement un contrôle efficace sur les risques de revalorisation occultes des stocks.

Le Gouvernement a alors décidé de laisser la liberté au commerce, en appelant l'attention des commerçants sur les sanctions susceptibles d'être appliquées à la suite de hausses injustifiées résultant de la dévaluation monétaire.

Le blocage a été abrogé par un arrêté du 6 février 1948, et les services de contrôle économique se sont attachés, par de très nombreux

ses vérifications inopinées, à s'assurer qu'il n'était pas procédé à des revalorisations occultes des stocks.

Cette mesure libérale sera toutefois assortie d'une révision des taux de marque dont l'étude est actuellement en cours.

Les dispositions de l'arrêté du 27 janvier sont demeurées cependant applicables aux matériels agricoles tracteurs, automobiles et leurs pièces détachées.

Un système de péréquation analogue à celui de 1945, a été envisagé qui permettra d'alimenter un fond spécial ouvert à la Caisse de Compensation.

Le produit des ressources procurées par une taxe sur les stocks au 26 janvier et sur les importations ultérieures de matériel acheté sur la base des anciens taux de Change, sera employé à abaisser le prix de revient du matériel agricole que la Tunisie achètera dans des conditions bien plus onéreuses.

En ce qui concerne les exportations, il a paru que, sous les réserves mentionnées plus haut, les prix payés par l'Etranger aux exportateurs tunisiens, devaient laisser, pour l'instant du moins, des super-bénéfices appréciables.

Ceux-ci étant d'ordre purement spéculatif, le Gouvernement Tunisien a, en conséquence, décidé de faire procéder par la Caisse de Compensation à des prélèvements, sous la forme de taxes à la sortie notamment sur les alfes et les ferailles.

Dès le 27 janvier 1948, les dispositions adoptées en 1945 ont été reconduites, et les exportateurs de produits tunisiens, à destination de pays étrangers, ont été invités à souscrire des engagements de payer toutes sommes pouvant leur être ultérieurement réclamées au titre de taxes de compensation sur la valeur de leurs exportations réalisées au nouveau cours des Changes.

Un arrêté fixera prochainement les taux de ces taxes, qui sont fi-

xées soit à un taux spécial pour certains produits, soit à un pourcentage forfaitaire sur le supplément de prix en francs que les règlements de change feront apparaître au profit de l'exportateur.

En résumé les mesures adoptées en 1948 par le Gouvernement Tunisien sont plus libérales que celles édictées au moment de la dévaluation de 1945 puisqu'il n'est pas fait recours à un système général de péréquation des taxes sur les stocks et sur les importations réalisées aux parités anciennes des changes.

Toutefois, cette liberté est tempérée par l'interdiction absolue de revalorisation des stocks ou des importations réalisées aux taux anciens et par la révision rigoureuse des taux de marque, d'autre part, seuls les superbénéfices à l'exportation seront taxés.

Par ces mesures, la Tunisie peut éviter ou tout au moins largement amortir les répercussions économiques, dont la plus grave pourrait être une hausse massive des prix, et retirer le maximum de bénéfice de l'opération d'alignement monétaire par la reprise de ses exportations revalorisées et par les profits budgétaires qu'elle permettra sans doute de réaliser.

Il restera toutefois à résoudre le problème des crédits nécessaires au financement du réapprovisionnement pour 1948.

Il faut signaler l'aide considérable que la France apportera dans ce domaine par la décision qui vient d'être prise et aux termes de laquelle les règlements des céréales, des charbons et des essences livrés et à livrer en 1948 par la Métropole à la Tunisie seront jusqu'à nouvel ordre réglés sur la base des anciens cours des changes.

Ce geste hautement appréciable atténuera dans une assez large mesure les effets économiques et financiers de l'alignement monétaire.